Département de la Savoie
Arrondissement d'Albertville
Commune de GRAND-AIGUEBLANCHE
73260

Grand Aigueblanche

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le
ID : 073-200084572-20230717-2023_07_17_02-DE

2023-07-17-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS Le Lundi 17 Juillet à 19 heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, JAY Hélène, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel

Absents excusés : BRUNIER Thierry (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), GUILBERT Agnès (donne pouvoir à KALIAKOUDAS Evelyne), HURET Edith (donne pouvoir à ROUX-MOLLARD Alain), PIANI Alain (donne pouvoir à PERCEVAL Christophe), TISSOT Christian (donne pouvoir à ROSSETTI-COCHEME Sandrine)

Absents : CHANOIR Jessica, PARMENTIER Marlène

Date de la Convocation : 6 juillet 2023
Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Monsieur Jean Yves MORIN est élu secrétaire de séance.

OBJET : Désaffectation d'une partie du chemin rural

Pour régulariser une situation d'emprise d'un portail sur le domaine public attenant à la parcelle CD285 à Villoudry, il est proposé de désaffecter une partie du chemin rural d'une superficie de 2m2. L'intégration dans le domaine privé de la Commune permettra de cadastrer cette parcelle en vue de la cession gratuite à Guy CARLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

1- **APPROUVE** la désaffectation d'une partie du chemin rural d'une superficie de 2m2 située sur la Commune à Villoudry attenante à la parcelle CD285 matérialisée sur le plan annexé à la présente délibération,

2- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'engager la procédure et de signer toutes pièces afférentes à cette affaire,

3- **DIT** que les frais liés à cette désaffectation seront pris en charge par la commune,

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le
ID : 073-200084572-20230717-2023_07_17_02-DE

4- **DIT** que l'acquisition sera réalisée par acte authentique établi en la forme administrative et sera signé par Mme Maryse RICHIER en sa qualité de 1ère Adjointe ou M. Alain ROUX-MOLLARD (2ème Adjoint) en cas d'empêchement de cette dernière ou d'incompatibilité ; conformément à l'habilitation donnée par le Conseil Municipal en date du 31 Mars 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE SAVOIE

André POINTET